



**PRÉFET  
COORDONNATEUR DE BASSIN  
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le **- 2 SEP. 2021**

Affaire suivie par : Service bassin Rhône-Méditerranée et Plan Rhône  
Tél. : 04 26 28 65 82  
Courriel : brmpr.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le vice-président,

Vous avez adressé par courrier du 17 mars 2021 au préfet coordonnateur de bassin du siège de votre structure, une demande d'habilitation pour réaliser des diagnostics de fonctionnement sur site portant sur des dispositifs de suivi régulier des rejets dans le milieu naturel et de mesure de pollution éliminée par un ouvrage de dépollution industriel.

Après vérification des éléments du dossier complet et compte tenu de vos compétences, votre expérience, vos moyens et de la performance de votre système qualité, je vous transmets ci-joint la décision favorable à votre demande d'habilitation, que j'ai prise pour le compte du préfet coordonnateur de bassin, au vu de l'avis de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse du 3 août 2021 en pièce jointe.

Je vous informe que votre société sera référencée dans la liste des organismes habilités, disponible à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/habilitations/>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

**DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
La directrice régionale adjointe

  
**Estelle RONDREUX**

Monsieur Lionel MITHIEUX  
Vice-président délégué agriculture-forêt-eau-appui au bloc communal  
SATESE de Savoie  
Hôtel du Département  
CS 31802  
73018 Chambéry

Copies à : Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse  
Monsieur le secrétaire général aux affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes